

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 20 novembre 2025 - Délibération n° 2025- 087

**CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

**BUDGET "VILLE"**

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

**LISTE COMPLÉMENTAIRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Karen Lanson, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Madame Françoise Fouchet.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

**- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Monsieur André Croguennec.

**Rapport de Louis Le Coz.**

Par courrier du 17 octobre 2025, le Service de Gestion Comptable de Redon a fait savoir que des titres de recettes n'ont pu être recouverts. Il s'agit de dossiers datant de 2022 à 2025 où le reste à recouvrer est inférieur au seuil des poursuites, ou de combinaisons infructueuses d'actes de recouvrement, ou encore de poursuites sans effet. L'admission en non-valeur de ces titres est sollicitée pour un montant total de 284,35 euros.

Envoyé en préfecture le 21/11/2025  
Reçu en préfecture le 21/11/2025  
Publié le **26 NOV. 2025**  
ID : 035-213502362-20251120-SG2025\_594-DE

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu l'état d'admission en non-valeur du 17 octobre 2025, présenté par le Trésorier municipal,  
Vu la présentation en commission Finances du 5 novembre 2025,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'admission en créances éteintes au compte 6542 des sommes figurant sur l'état adressé le 17 octobre 2025 par le Trésorier municipal pour le budget Ville - année 2025 et s'élevant à la somme de 284,35 euros.

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne~~  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
**André Croguennec**  
Conseiller municipal délégué

Mis en ligne le **26 NOV. 2025**